



Doc. 14341
27 juin 2017

Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, au paragraphe 9, dans la deuxième phrase, supprimer les mots suivants:

«regroupement familial ou».

Note explicative

Il est vrai que l'absence de véritables programmes de réinstallation joue un rôle négatif dans la hausse des migrations irrégulières. Cependant, les programmes de réinstallation devraient être conçus uniquement selon les critères de vulnérabilité de l'ONU, englobant les personnes nécessitant une protection physique et une assistance médicale, les demandeurs d'asile âgés, et les femmes, jeunes filles et enfants en danger.

Déposé par:

YAŞAR Serap, Turquie, CE
CERİTOĞLU KURT Lütfiye İlksen, Turquie, CE
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE
ŞAHİN USTA Leyla, Turquie, CE
TOPCU Zühal, Turquie, CE

1. 2017 - Troisième partie de session

